

Agenda 2030 de développement durable

Canton du Valais



Programme de développement durable 2020



Table des matières

1. CONTEXTE	4
1.1. OBJECTIFS DE L'AGENDA 2030 ET RÉSULTATS ATTENDUS	4
1.2. ACTEURS ET RESPONSABILITÉS DANS LA DÉMARCHE AGENDA 2030 VS	4
1.3. RAPPEL DES PRINCIPAUX DOCUMENTS DE LA DÉMARCHE AGENDA 2030	5
2. ETAT DE LA DURABILITÉ EN VALAIS, MONITORING ET ÉVALUATION	7
2.1. RÉSULTAT DU RELEVÉ CERCLE INDICATEURS 2019	7
3. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE EN 2020	9
3.1. PRIORITÉS 2020	9
3.2. FINANCEMENT	9
4. PLAN D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020	11
4.1. GOUVERNANCE DE LA DURABILITÉ	12
ACTION G1. INSTAURER UN PROCESSUS PERMETTANT D'IDENTIFIER LES CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE DD DES OBJETS SOUMIS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT AVANT LEUR TRAITEMENT PARLEMENTAIRE	13
ACTION G2 : AMÉLIORER LES PROCESSUS DE DÉCISION, LA COHÉRENCE DES POLITIQUES SECTORIELLES ET ACCROÎTRE LA COORDINATION ENTRE LES SERVICES DE L'ÉTAT	14
ACTION G3 : DÉVELOPPER UN ÉTAT DES LIEUX DES POLITIQUES SECTORIELLES MAJEURES RÉPONDANT AUX OBJECTIFS DE L'AGENDA 2030 VS	15
ACTION G4 : SUIVRE L'ÉTAT DE LA DURABILITÉ DU CANTON	16
ACTION G5 : PROPOSER UNE MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE AGENDA 2030 VS	17
ACTION G6 : APPELS À PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUPRÈS DES SERVICES CANTONAUX	18
ACTION G8 : MOBILISER LES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, MILIEUX SCIENTIFIQUES ET CITOYEN-NE-S, EN FAVEUR DE PRATIQUES DURABLES	20
ACTION G9 : RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNES, ENTRE CANTONS, AVEC LA CONFÉDÉRATION ET TRANSFRONTALIÈRE	21
ACTION G10 : DONNER DE LA VISIBILITÉ AU PROJET AGENDA 2030 ET À TOUTES LES ACTIONS QUI EN DÉCOULENT	22
4.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE : ADAPTATION ET ATTÉNUATION	23
ACTION CLIMAT 1 : ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT CANTONAL	23
ACTION CLIMAT 2 : PROMOTION DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE ET HYBRIDE	24
4.3. ACTIONS INNOVANTES ISSUES DE L'APPEL À PROJETS	26
1. CONSOMMATION PRODUCTION	27
ACTION 1.1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE : MANGER ÉQUILIBRÉ, DE PROXIMITÉ ET DE SAISON	28
ACTION 1.2 : RESSOURCERIE CULTURELLE – DES RESSOURCES PARTAGÉES.	30
ACTION 1.3 : ALIMENTATION D'ORIGINE LOCALE DANS LES INSTITUTIONS SOCIALES VALAISANNES	31
2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE	32
ACTION 2.1 : REMORQUE PÉDAGOGIQUE HES-SO VÉLO-WALLIS	33
ACTION 2.2 : VÉLOBUS	34
ACTION 2.3 : ARTVALAIS – PARCOURS DE L'EAU	35
3. ENERGIE ET CLIMAT	36
ACTION 3.2 : COMMUNICATION LIÉE À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT DES MOTORISATIONS ALTERNATIVES POUR LA MOBILITÉ VALAISANNE	37
4. RESSOURCES NATURELLES	38



ACTION 4.1 : NATURE EN VILLE ET VILLAGE	39
5. SYSTÈME ÉCONOMIQUE	40
ACTION 5.1 : PORTAIL DE PROMOTION DES ENTREPRISES EXEMPLAIRES	41
6. FORMATION, RECHERCHE, INNOVATION	42
ACTION 6.1 : « OBJECTIF TERRE »	43
7. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	44
ACTION 7.1 : POTAGER INSTITUTIONNEL	45
8. COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ DES GENRES	46
ACTION 8.1 : PROMOTION DE LA MIXITÉ SOCIALE DE LA PETITE ENFANCE	47
ACTION 8.2 : MÉDIATION INTERCULTURELLE : COORDINATION	49
ACTION 8.3 : TOILES DE VIE : MIGRANTS, PERSONNES AU BÉNÉFICE DE L'AIDE SOCIALE ET EN SITUATION DE HANDICAP : PORTEURS DE SAVOIRS, SOURCE D'ENRICHISSEMENT	51
ACTION 8.4 : SITE INTERNET ACCESSIBLE À TOUS VS.CH	53
ACTION 8.5 : JEUNES DANS LES MÉTIERS ATYPIQUES	54
9. SANTÉ	55
ACTION 9.1 : IMPACT DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA QUALITÉ DES SOINS	56
ACTION 9.2 : FEMMESTISCHE / HOMMESTISCHE	57
ACTION 9.3 : PARCOURS D'AGILITÉ ET DE SÉCURITÉ À L'ÉCOLE	59
ACTION 9.4 : SOUTIEN AUX PROCHES-AIDANT TRANSPORT PERSONNES ÂGÉES / À MOBILITÉ RÉDUITE	61
ANNEXE 1 : LISTE DES INDICATEURS DU CERCLE INDICATEURS, POUR LES CANTONS	62

1. Contexte

1.1. Objectifs de l'Agenda 2030 et résultats attendus

Le Conseil d'Etat a renouvelé son engagement en matière de développement durable avec l'adoption de la **Stratégie à l'horizon 2030 du développement durable du Valais** le 7 novembre 2018, et de son **Concept opérationnel** le 13 mars 2019. Ces documents constituent la base de l'**Agenda 2030 du Canton du Valais** et fixent le cadre global de son engagement en matière de durabilité à moyen terme. Cet Agenda 2030 du Valais est mis en œuvre au travers d'un Programme annuel de développement durable. Le présent document détaille le **Programme de développement durable 2020** de l'Etat du Valais.

Les **résultats attendus du programme de développement durable** sont les suivants :

- l'intégration des objectifs stratégiques de l'Agenda 2030 dans les prestations des services, dans la culture de l'administration cantonale ainsi que dans les programmes gouvernementaux
- l'amélioration de l'interface cantons, communes, entreprises et société civile dans la mise en œuvre du développement durable
- une plus grande visibilité du développement durable et sa reconnaissance dans les priorités politiques cantonales
- une plus-value pour les services, sur les aspects transversaux mais aussi en termes de moyens, conseil et communication

1.2. Acteurs et responsabilités dans la démarche Agenda 2030 VS

Le **Conseil d'Etat** (CE) approuve le « Programme opérationnel de développement durable pluriannuel » et délègue sa mise en œuvre à une Direction stratégique et opérationnelle (DSOP).

La **Direction stratégique et opérationnelle (DSOP)** est nommée par le Conseil d'Etat pour piloter l'Agenda 2030 du Valais. Elle est constituée de chef-fe-s de services représentant les 5 départements (9 services représentés en 2019) et d'un-e représentant-e du Controlling gouvernemental. La communication de l'Agenda 2030 est directement liée à la présidence de la DSOP et respecte les processus en place du département concerné.

La DSOP délègue à **son Bureau** les décisions non stratégiques nécessitant une réponse rapide. Le Bureau est constitué du président ou présidente de la DSOP, du trésorier ou trésorière (chef-fe du service où les fonds liés au développement durable sont attribués), du directeur ou directrice de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), de la personne chargée de la communication de l'Agenda 2030 et du Controlling gouvernemental.

Les **Services cantonaux** ont pour tâche la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable via des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs stratégiques. Les services peuvent proposer des projets via l'Appel à projets ou de manière spontanée, du moment que ces démarches répondent aux exigences du

développement durable. Des outils de management et de communication sont à la disposition des services.

Pour faciliter les échanges entre la DSOP et les services, ainsi que le déploiement de l'Agenda 2030 dans l'administration cantonale, **un réseau de délégué-e-s du développement durable est mis en place**. Les membres du réseau sont désignés par les chef-fe-s de services.

La **Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)** accompagne la DSOP et les parties prenantes concernées pour le suivi opérationnel de l'Agenda 2030.

L'Etat du Valais ne peut pas faire émerger à lui seul une société valaisanne plus durable sur le long terme. Des partenariats ou des soutiens seront donc développés avec le monde associatif, **les entreprises et les milieux scientifiques, de la formation et de la culture** dans un effort collectif. L'Etat doit se donner les moyens de les inciter à cet engagement, mais aussi de les accompagner dans leurs démarches. Une place importante est donc donnée aux partenariats.

1.3. Rappel des principaux documents de la démarche Agenda 2030

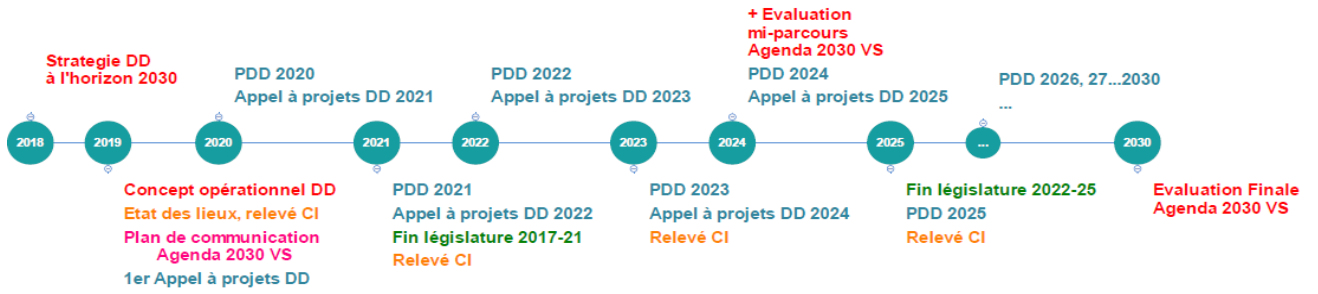
Le Programme Gouvernemental adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2017 a permis de donner le cap à l'Etat et à son administration pour sa conduite stratégique à moyen et long terme. L'Agenda 2030 du Valais approfondit et apporte des précisions en matière de durabilité sur les thématiques qui y sont abordées, déroulant une vision du Canton qui développe ses atouts de façon durable et collective.

Les principaux documents de la démarche Agenda 2030 sont les suivants :

- Stratégie de développement durable à l'horizon 2030 : définit la vision, les défis et les objectifs stratégiques du canton en matière de développement durable à l'horizon 2030.
- Concept opérationnel Agenda 2030: définit la gouvernance, le système de financement et le processus de gestion de l'Agenda 2030 VS.
- Plan de communication de l'Agenda 2030 VS : inclut la charte graphique Agenda 2030 Valais (notamment pour l'estampillage des projets) et les outils de communication internes et externes liés à la démarche.
- Programme de développement durable (PDD): définit chaque année les actions prioritaires du Conseil d'Etat en matière de développement durable. Il établit un suivi des avancées en matière de développement durable, sur la base d'un état des lieux du cadre opérationnel existant (en cours). Il dresse dans les grandes lignes les mesures souhaitables pour atteindre les objectifs stratégiques. Enfin, il précise les moyens de mise en œuvre des actions (organisation, priorités, financement, suivi et évaluation, communication interne et externe, partenariats).

La figure 1 présente de manière linéaire le déroulement de l'Agenda 2030 en Valais. Y figurent les étapes clés de la démarche, notamment l'évaluation de la démarche à mi-parcours, et le lien avec les législatures. L'état des lieux qualitatif du DD et la mise en place du monitoring de l'Agenda 2030 au niveau des politiques sectorielles se terminera entre fin 2019 et mi 2020.

Figure 1 : Aperçu linéaire de la Mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Canton du Valais - déroulement jusqu'à 2030



2. Etat de la durabilité en Valais, monitoring et évaluation

L'Agenda 2030 du canton suit une méthodologie d'amélioration continue. Il est organisé autour

- d'une vision à moyen terme fournie par la Stratégie DD Valais horizon 2030 et le Concept opérationnel.
- d'un état des lieux de la durabilité pour le territoire à partir duquel est effectué un monitoring. Celui-ci est établi sur la base des résultats du Cercle Indicateurs (voir chapitre 2.1), d'un état des lieux qualitatif et du recensement des politiques sectorielles majeures qui vont dans le sens des objectifs stratégiques de durabilité du canton.
- d'un suivi de la démarche entreprise pour vérifier que les moyens et méthodes utilisés sont adéquats (évaluation à mi-parcours et finale de la démarche Agenda 2030 VS)

2.1. Résultat du relevé Cercle Indicateurs 2019

Le Valais fait partie depuis 2007 de la Plateforme Cercle Indicateurs, un réseau incluant la Confédération, des cantons et des villes, dont l'objectif est d'évaluer l'état actuel du développement durable et son évolution au cours du temps dans les villes et les cantons sur la base d'indicateurs centraux. La liste des Indicateurs figure en annexe.

Les relevés du Cercle Indicateurs surviennent tous les 2 ans. Avec les données du relevé 2019, le Valais dispose d'une série temporelle sur 14 ans, suffisante pour se faire une bonne idée de l'état et de l'évolution du développement durable du canton. Les forces et faiblesses, représentées par des valeurs utiles, sont calculées pour tous les indicateurs. Ces valeurs, comprises entre 0 (mauvais résultat) et 10 (bon résultat), permettent de visualiser tous les résultats sur un même support et donnent ainsi une image globale de la situation. Le relevé 2019 montre une situation très hétérogène avec des aspects satisfaisants et des points nécessitant une importante progression. Le graphique (Figure 3) obtenu pour le Valais montre une grande disparité des valeurs utiles, échelonnées entre 1 (solidarité interrégionale, Soc 12) et 9 (biodiversité, Env 1).

L'image globale obtenue par l'ensemble des indicateurs au fil du temps permet d'évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable. L'évolution des résultats montre plutôt une amélioration, ce qui indique que les mesures prises conduisent à des progrès dans les domaines couverts par les indicateurs. Attention toutefois à ne pas trop étendre la portée d'un seul indicateur hors de sa définition statistique. Enfin il est important de noter que la progression au fil du temps s'est toutefois ralentie entre les deux derniers relevés. Le constat général est donc une tendance à la stagnation. L'adoption en 2018 de l'Agenda 2030 cantonal de développement durable devrait apporter une nouvelle dynamique.

Commentaire du résultat environnement

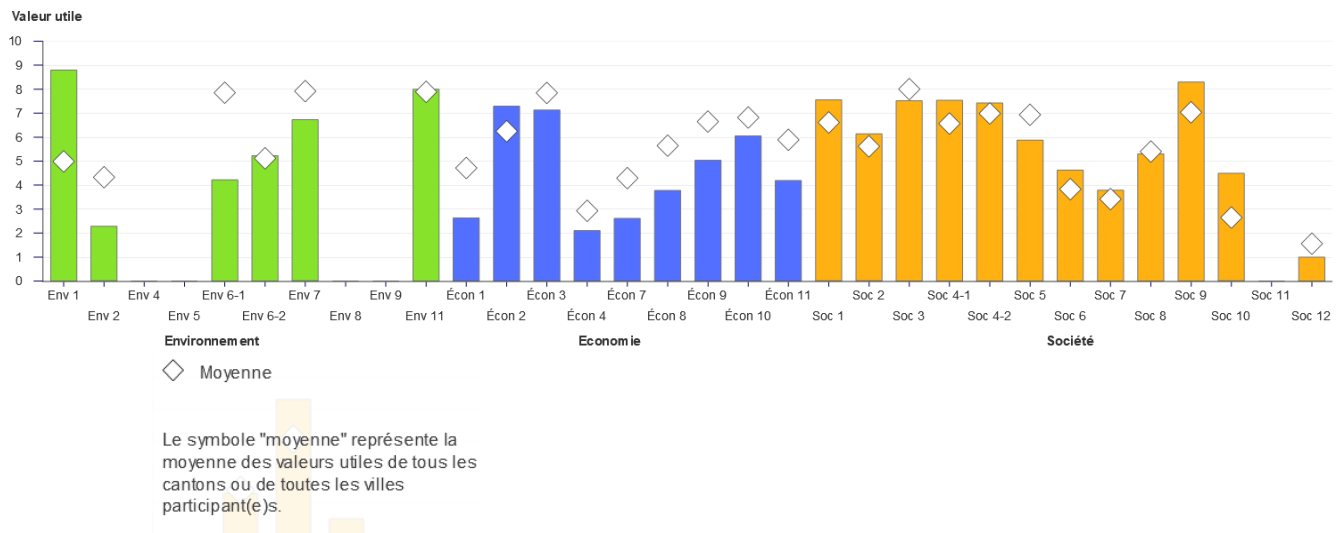
Les résultats des indicateurs environnementaux ne montrent pas d'amélioration significative. Plusieurs d'entre eux se situent encore en dessous de la moyenne des autres cantons, dont la production de déchets urbains (Env 6-1) qui présente une amélioration négligeable depuis 2013. L'introduction de la taxe au sac en 2018 devrait apporter un changement significatif, potentiellement visible lors du prochain relevé en 2021. La bonne performance de l'indicateur Diversité des espèces végétales (Env 1) confirme le rôle de réserve de biodiversité du canton. La pression sur les milieux qui abritent la diversité d'espèces animales et végétales doit être monitorée. La superficie des espaces naturels de



valeur (Env 2) et part des exploitations agricoles biologiques (donnée complémentaire) dans le total des exploitations agricoles sont en constante augmentation. En revanche, la part des dépenses cantonales pour la protection des espèces et du paysage (donnée complémentaire) est toutefois bien moins élevée que la moyenne suisse.

Au niveau énergétique, le suivi effectué en Valais est relativement récent. Les données du Valais ne peuvent être comparées avec les autres cantons car elles n'utilisent pas la méthodologie sélectionnée par le Cercle Indicateurs. L'évolution dans le temps en Valais dresse un portrait nuancé avec une diminution des Consommation totale d'énergie par habitant(e) (Env. 4) mais des émissions CO2 par habitant (Env. 5) en légère augmentation. Enfin, l'indicateur sur la qualité de l'air (Env 11) révèle un bon résultat et situe le Valais dans la moyenne.

Figure 3 : Profil Forces et faiblesses du canton du Valais. Relevé 2019, année de référence 2 ans avant le relevé.



Commentaire du résultat économie

Dans l'ensemble, les indicateurs économiques progressent plutôt dans le sens des évolutions visées, bien que cette progression soit peu significative depuis le dernier relevé. La part des emplois dans des branches à productivité du travail élevée (Econ 8 : structure économique) fait exception avec une belle remontée entre les relevés 2017 et 2019. Les résultats des indicateurs économiques restent globalement inférieurs à la moyenne des autres cantons.

Commentaire du résultat société

Les indicateurs de la dimension société sont ceux qui se situent globalement le plus proche des valeurs des autres cantons, avec certain au-dessus comme le taux de bénéficiaires de l'aide sociale (soc 5). Le Valais affiche une progression pour la plupart des indicateurs, la plus forte portant sur le bruit (Soc 1: Bruit / qualité de l'habitat). Les données complémentaires montrent toutefois que des progrès restent à accomplir. Pour exemple, le coefficient de Gini du canton montre une inégalité des revenus supérieure à la moyenne suisse.

3. Moyens de mise en œuvre en 2020

Le Concept opérationnel Agenda 2030 VS décrit de manière générale les moyens de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ce chapitre complète et détaille ces moyens pour l'année 2020. De manière générale, les actions qui permettent la mise en œuvre de l'Agenda 2030 VS sur le territoire cantonal sont de 3 types :

- Actions innovantes : le Programme DD VS 2020 se concentre sur ces actions. Elles sont choisies selon les priorités détaillées ci-dessous.
- Actions exemplaires : projets de l'Etat du Valais n'émanant pas directement de la démarche Agenda 2030 mais qui montrent la voie. L'Etat des lieux permettra de valoriser et faire connaître les actions exemplaires.
- Actions territoire : projets portés par des acteurs autres que l'Etat du Valais (communes, associations, entreprises, etc.).

Les outils développés (communication, évaluation, etc.) dans la démarche Agenda 2030 VS seront mis à disposition pour tout type d'actions.

3.1. Priorités 2020

Les ressources opérationnelles liées à l'Agenda 2030 Valais sont concentrées chaque année sur des priorités. Ces priorités sont ensuite déclinées en actions décrites dans le Plan d'actions du chapitre 4.

Pour l'année 2020, la priorité est donnée aux points suivants :

1. La **gouvernance de la durabilité** dans le fonctionnement de l'Etat du Valais : celle-ci constitue le socle sur lequel l'Agenda 2030 peut être mis en œuvre. Il ne s'agit pas du « résultat » de l'action gouvernementale mais du fonctionnement de l'État, c'est-à-dire la manière dont il oriente, organise et met en œuvre ses actions. Cela concerne les aspects tels que les objectifs généraux, la structure institutionnelle, les processus de prises de décisions et les partenariats (Chap. 4.0).
2. **L'adaptation au changement climatique et son atténuation** : la maîtrise des changements climatiques et de leurs conséquences constitue un prérequis à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 cantonal (Chap. 4.3).
3. Des premières **réalisations concrètes rapides et innovantes** dans les différentes thématiques de l'Agenda 2030 VS, via un appel à projets de développement durable aux services (Chap. 4.1-4.9).

3.2. Financement

Pour 2020, une enveloppe budgétaire de 1'000'000 CHF a été allouée pour la mise en œuvre de projets de développement durable proposés par les services. L'appel à projets a été effectué auprès de tous les services et offices sur la base d'un cahier des charges contenant les critères d'éligibilité et de sélection des projets. L'évaluation et la sélection des projets a été effectuée par la DSOP avec l'accompagnement de la FDDM. Le processus et les résultats figurent dans le rapport d'évaluation en annexe 1. Le budget est alloué au Service en charge du DD au sein de l'Etat pour l'année 2020. Les budgets 2021-2023 nécessaires aux projets sélectionnés d'une durée de plus d'un an seront alloués selon la planification financière soumise par les porteurs de projets, sous réserve des disponibilités



des finances cantonales. Le Service en charge du DD assure la gestion administrative dudit budget au bénéfice des services porteurs des projets retenus.

Pour la priorité climatique, un budget et des ressources, pour l'instant non chiffrées, seront mises à disposition pour l'action chapitre 4.3, élaboration d'un Plan climat.

Un budget annuel est en outre alloué pour le mandat de prestations FDDM d'accompagnement du processus Agenda 2030 VS, la communication et d'autres activités liées notamment à la représentation du canton dans les réseaux nationaux liés au développement durable.

4. Plan d'actions de développement durable 2020

Le Plan d'actions est structuré selon les 3 priorités définies pour le PDD 2020 :

1. La gouvernance de la durabilité dans le fonctionnement de l'Etat du Valais (Chap. 4.1)
2. L'adaptation au changement climatique et son atténuation (Chap. 4.2)
3. Actions innovantes de l'appel à projets (Chap. 4.3)

4.1. Gouvernance de la durabilité

La **gouvernance de la durabilité en Valais** constitue le socle sur lequel l'Agenda 2030 peut être mis en œuvre. La gouvernance sous-tend toutes les autres actions entreprises et fait l'objet de ce chapitre.

Le Concept de développement durable adopté par le conseil d'Etat en mars 2019 fixe les objectifs d'une gouvernance de la durabilité dans le canton. Ces derniers sont repris et transcrits sous forme d'actions liées aux processus, au suivi des actions et de la démarche, à la mobilisation des acteurs et la communication:

Action G1	Instaurer un processus permettant d'identifier les conséquences en matière de DD des objets soumis par le Conseil d'Etat avant leur traitement parlementaire	Processus
Action G2	Améliorer les processus de décision, la cohérence des politiques sectorielles et accroître la coordination entre les services de l'Etat	
Action G3	Développer un état des lieux des politiques sectorielles majeures répondant aux objectifs de l'Agenda 2030 VS	Suivi
Action G4	Suivre l'état de la durabilité du canton	
Action G5	Proposer une méthode d'évaluation de la démarche Agenda 2030 VS	
Action G6	Appel à projets de développement durable auprès des services cantonaux	Mobilisation
Action G7	Promouvoir une culture commune du développement durable au sein de l'administration cantonale	
Action G8	Mobiliser les entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyens, en faveur de pratiques durables.	
Action G9	Renforcer la collaboration avec les communes, entre cantons, avec la Confédération et transfrontalière	
Action G10	Communication Agenda 2030 VS	Communication

Action G1. Instaurer un processus permettant d'identifier les conséquences en matière de DD des objets soumis par le Conseil d'Etat avant leur traitement parlementaire

Contexte et pertinence

Avec sa stratégie de développement durable à l'horizon 2030, le canton s'est fixé des objectifs qui donnent une direction. L'évaluation de la durabilité permet, en amont, d'estimer si les objets (programmes, lois, etc.) vont dans cette direction. A ce jour, l'évaluation de la durabilité n'est pas institutionnalisée au niveau de l'administration cantonale. Le concept opérationnel de développement durable (DCE du 13.03.2019) prévoit de le faire, dans un premier temps, dans les processus liés aux projets du CE adressés au Grand Conseil. Dans le message accompagnant ces projets (LOCRP Art. 100 al. 4), un chapitre renseignera sur les répercussions en termes de durabilité. A cet effet, les services effectueront une auto-évaluation sur la base de l'**outil d'évaluation** Boussole 21.

Objectifs

- Fournir une vue d'ensemble synthétique des conséquences à court et à long termes sur l'économie, la société et l'environnement, au plan tant local que global, avec une mise en évidence des forces et faiblesses
- Anticiper les éventuels conflits
- Faciliter la prise de décision et la communication avec des informations transparentes en terme de développement durable
- Optimiser l'objet de l'évaluation

Indicateurs

Réalisation

- Modification de la LOCRP
- Mise en place de la méthodologie générale de l'évaluation (qui, quand, comment, etc.)
- Mise à jour de l'outil intercantonal Boussole 21 (VS dans groupe de travail)

Résultats

- Nombre d'objets examinés
- Satisfaction des porteurs de projets à l'égard de la démarche

Public cible

- Entités cantonales (CE, services, offices et départements) qui présentent les objets nécessitant l'accompagnement d'un Message au Grand Conseil
- Grand Conseil

Porteurs

DSOP et Présidence

Calendrier DSOP

Juil. 2020 : Modification de la LOCRP, définition de la méthodologie et lancement de la phase pilote

Déc. 2020 : Ajustement du processus, mise à jour de l'outil Boussole 21

2021 : Implémentation progressive de la démarche au sein de tous les départements

Action G2 : Améliorer les processus de décision, la cohérence des politiques sectorielles et accroître la coordination entre les services de l'Etat

Contexte et pertinence

Des conflits d'intérêts entre différentes politiques publiques et entre les services de l'Etat peuvent apparaître. En l'absence d'une instance pluridisciplinaire effectuant une pesée d'intérêts à destination de l'autorité décisionnelle, cela peut contribuer au blocage de projets. Il est dès lors important de faciliter clairement la pesée des intérêts présents dans une perspective de développement durable. La DCE du 13.03.2019 prévoit donc la mise en place d'un mécanisme simple, rapide et flexible pour fournir à la demande du Conseil d'Etat, à titre consultatif et non contraignant, un préavis technique comme outil d'aide à la pesée des intérêts intersectoriels à la lumière des objectifs stratégiques de l'Agenda 2030 du Valais.

Objectifs

- Anticiper les éventuels conflits et optimiser au besoin l'objet de l'évaluation
- Aider à la décision
- Faciliter la communication avec des informations transparentes en terme de développement durable

Indicateurs

Réalisation

- Mise en place de la méthodologie générale de l'évaluation (qui, quand, comment, etc.)
- Le mécanisme est activé et des objets sont évalués à la demande du CE

Résultats

- Nombre d'objets examinés
- Satisfaction des porteurs de projet à l'égard de la démarche

Public cible

- CE
- Entités cantonales (services, offices et départements) qui portent les objets devant le CE

Porteurs

DSOP

Calendrier DSOP

Janv.-Juil. 2020 : Définition du mécanisme et lancement de la phase pilote

Août-Déc. 2020 : Ajustement du processus

2021 : Implémentation progressive de la démarche au sein de tous les départements

Action G3 : Développer un état des lieux des politiques sectorielles majeures répondant aux objectifs de l'Agenda 2030 VS

Contexte et pertinence

Le processus de développement et de mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Canton du Valais suit une méthodologie d'amélioration continue. Le Programme opérationnel est ainsi établi sur la base d'un état des lieux du cadre opérationnel existant pour chaque thématique de l'Agenda 2030 VS et d'un suivi. L'état des lieux ne doit pas se borner à un simple inventaire des politiques sectorielles et intersectorielles existantes en faveur du développement durable. Il doit permettre de donner une vue d'ensemble pertinente de l'action de l'Etat via une évaluation générale qualitative.

Objectifs

- Etablir le lien entre les prestations existantes de l'Etat et les objectifs stratégiques et permettre ainsi un suivi des réalisations vis-à-vis de ces objectifs
- Identifier les priorités, conflits et synergies notamment entre les différents secteurs d'activité de l'Etat.

Indicateurs

Réalisation

- Etablissement de l'état des lieux qualitatif via une consultation des services et identification des produits/prestations en lien avec les objectifs stratégiques de DD
- Mise en place du suivi dans e-DICS des produits/prestations en lien avec les objectifs stratégiques
- Analyse du besoin de créer des nouveaux produits liés à l'exemplarité.

Résultats

- La priorisation de l'action de l'Etat est facilitée

Public cible

Services et offices cantonaux

Porteurs

DSOP, Chancellerie

Calendrier

Nov. 2019-Janv. 2020 : Consultation des services et évaluation qualitative

Fév. 2020 : Mise en place du suivi au travers d'e-DICS

2020: Valorisation des résultats (controlling)

Action G4 : Suivre l'état de la durabilité du canton

Contexte et pertinence

Le territoire valaisan évolue au cours du temps du point de vue du développement durable. Des indicateurs permettent de faire le point de la situation à un moment donné. En effectuant cet exercice à plusieurs reprises, on réalise un monitoring. En comparant l'état de différentes collectivités, on effectue un benchmarking. A cet effet, le Valais participe depuis 2007 au Cercle Indicateurs, plateforme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes.

Objectifs

- Disposer d'une série de données et d'un cadre de référence permettant, s'il est accompagné d'une analyse réflexive, de visualiser l'évolution dans le temps de la situation du canton du point de vue du développement durable, de décrire des tendances de manière systématique et d'identifier forces, faiblesses et améliorations potentielles.
- Fournir une base utile pour la communication et la compréhension du développement durable à la population.

Indicateurs

Réalisation

- Relevé des données 2019 du Cercle Indicateurs
- Analyse des résultats (monitoring et benchmarking)
- Participation au groupe de travail pour l'amélioration de la démarche

Résultats

- Les résultats du relevé 2019 sont valorisés en terme de communication interne (orientation des priorités) et externe.

Public cible

Services et offices cantonaux

Porteurs

DSOP, services (responsabilité distribuée par indicateur)

Calendrier

Avril-Août 2019 : Relevé des indicateurs

Sept.-Déc. 2019 : Groupe de travail Cercle Indicateurs

2020 : Analyse et valorisation des résultats du relevé

Action G5 : Proposer une méthode d'évaluation de la démarche Agenda 2030 VS

Contexte et pertinence

La démarche Agenda 2030 du Valais est nouvelle. Il est important de pouvoir juger de sa qualité en terme d'efficacité du processus. L'idée est de pouvoir évaluer notamment l'adéquation des moyens mis à disposition, en fonction des objectifs fixés, l'organisation générale ou les compétences des différents acteurs, sans s'attacher aux effets de la démarche en tant que tels. Des critères de qualité ont été développés pour faciliter cette approche.

Une évaluation à mi-parcours est prévue en 2024.

Objectifs

- Disposer d'indicateurs permettant d'effectuer une évaluation de la démarche Agenda 2030 à mi-parcours
- Adapter l'approche si nécessaire

Indicateurs

Réalisation

- Set d'indicateurs définis

Résultats

- Les moyens et l'organisation mis à disposition de l'approche Agenda 2030 sont adéquats

Public cible

DSOP, Services et offices cantonaux

Porteurs

DSOP

Calendrier

Oct. 2019-Janv. 2020 : Définition des indicateurs et de leur suivi

Fév. 2020 : Suivi

2024 : Analyse et valorisation des résultats du relevé

Action G6 : Appels à projets de développement durable auprès des services cantonaux

Contexte et pertinence

Le programme de développement durable du Valais doit permettre d'encourager les initiatives et l'innovation au sein de l'Etat du Valais. Un soutien en terme de moyens (humains et financiers), de conseil et de communication, offert via un appel à projets aux services de l'Etat, va dans ce sens. Il permet de favoriser l'émergence de nouvelles bonnes pratiques. Les critères de sélection des projets permettent de focaliser les ressources sur la plus-value de l'Agenda 2030 cantonal : la transversalité (projets inter secteur) et le soutien aux partenariats. En effet, l'Etat du Valais ne peut faire émerger à lui tout seul une société plus durable et doit bâtir des partenariats avec les communes, la société civile et le secteur privé, et faciliter la coordination des initiatives et des acteurs locaux. Les projets sélectionnés font l'objet avant leur démarrage d'une évaluation de la durabilité.

Objectifs

- Encourager les initiatives innovantes en matière de développement durable et l'innovation au sein de son administration
- Favoriser la transversalité et les partenariats avec les autres acteurs du territoire
- Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et les outils d'évaluation de la durabilité au sein de l'administration cantonale.

Indicateurs

Réalisation

- Appel à projets DD 2019-2020 : élaboration du cahier des charges, définition des critères de sélection, échange avec les services.
- Evaluation de la durabilité des projets sélectionnés.

Résultats

- Nombre de projets déposés, nombre de services ayant déposé un projet
- Nombre de projets sélectionnés et évalués

Public cible

- Services et offices : ces derniers sont les porteurs mais ils sont associés le plus souvent avec d'autres acteurs du territoire.

Porteurs

DSOP

Calendrier

Avr.-Oct. 2019 : Processus d'appel à projets de développement durable

Nov. 2019 : Evaluation de la durabilité des projets sélectionnés

2020 : Mise en œuvre des projets avec reporting intermédiaire

Mai 2020 : Processus d'appel à projets de développement durable pour période 2021

Octobre 2020 : Etat d'avancement des projets démarrés en 2020 décrits dans le programme DD 2021

Action G7 : Promouvoir une culture commune du développement durable dans l'administration cantonale

Contexte et pertinence

L'existence d'un cadre cantonal donné par la Stratégie et le concept de développement durable ne suffit pas, à lui seul, à rendre plus durable le mode de fonctionnement de l'administration. Au sein de l'administration cantonale, ce cadre doit être connu, sa plus-value comprise et les nouveaux modes de faire adoptés.

Objectifs

- Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et les outils d'évaluation de la durabilité au sein de l'administration cantonale.

Indicateurs

Réalisation

- Création d'un réseau interservices de délégué-e-s du développement durable
- Définition d'une offre de formation ou d'événements destinés aux employé-e-s et/ou aux membres du réseau DD
- Accompagnement dans les processus d'évaluation de la durabilité des projets
- Soutien et conseil aux initiatives durables émanant de l'administration cantonale
- Formation des nouveaux collaborateurs-trices de l'Etat du Valais
- Relais entre la DSOP et les services par le biais des délégués du développement durable
- Echange et valorisation des bonnes pratiques sur le mini-site Agenda 2030

Résultats

- Nombre d'employé-e-s formés à l'utilisation de l'outil Boussole 21
- Nombre de délégué-e-s désignés par les services
- Nombre de délégué-e-s du développement durable formés à l'outil Boussole 21
- Nombre de nouveaux collaborateurs-trices de l'Etat prenant connaissance de l'Agenda 2030 cantonal
- Nombre de projets et initiatives lancées (aussi hors appel à projets) avec l'estampillage Agenda 2030 Valais

Public cible

- Employé-e-s de l'administration cantonale

Porteurs

DSOP, SRH

Calendrier

Sept.-Déc. 2019 : Définition du cahier des charges des membres du réseau et d'une offre de formation ; mise en place du site Agenda 2030 VS

2020 : Formation et événements (réseau, nouveaux et anciens collaborateurs-trices) ; communication sur les projets exemplaires et les bonnes pratiques. Accompagnement dans les processus d'évaluation de la durabilité.

Action G8 : Mobiliser les entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyen-ne-s, en faveur de pratiques durables

Contexte et pertinence

L'Etat du Valais ne peut faire émerger à lui tout seul une société plus durable et doit bâtir des partenariats avec les communes, la société civile et le secteur privé, et faciliter la coordination des initiatives et des acteurs locaux.

Objectifs

- Inciter, faciliter et promouvoir la coordination des initiatives en matière de développement durable émanant des acteurs non étatiques avec des approches et outils adaptés
- Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et ses objectifs stratégiques au-delà de l'administration cantonale.

Indicateurs

Réalisation

- Appel à projets DD 2019-2020 : pondération forte du critère de sélection « partenariat »
- Définition d'une approche « entreprises » Agenda 2030 Valais
- Définition et démarrage d'une approche « société civile » Agenda 2030 Valais
- Milieux scientifiques intégrés dans la démarche Agenda 2030 valais
- Communication au grand public

Résultats

- Nombre d'entreprises dans la démarche Agenda 2030
- Nombre d'initiatives facilitées grâce à la démarche Agenda 2030
- Nombre d'institutions intégrées dans la démarche Agenda 2030
- Produits de communication au grand public

Public cible

Entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyen-ne-s

Porteurs

DSOP

Calendrier

Oct. 2019-déc. 2020 : Définition d'approche Agenda 2030 entreprises et société civile avec participation des acteurs

2021-2023 : Mise en œuvre

Action G9 : Renforcer la collaboration avec les communes, entre cantons, avec la Confédération et transfrontalière

Contexte et pertinence

La collaboration avec les communes, au niveau des régions, intercantonale, et transfrontalière est une des facettes clés de la notion de partenariat qui sous-tend la démarche Agenda 2030.

Objectifs

- Faire connaître les objectifs cantonaux de l'Agenda 2030 et promouvoir leur mise en œuvre dans les communes du territoire valaisan
- Contribuer au dialogue et représenter les intérêts du canton au niveau de la Confédération notamment dans le réseau cantonal du développement durable (RCDD)
- Contribuer au partage de connaissances dans les réseaux liés aux développement durable, entre les cantons, avec la Confédération et au niveau des agendas globaux (Agenda 2030 UN, Sendai Framework for disaster risk reduction, etc.), et adapter la démarche Agenda 2030 locale en fonction des échanges.

Indicateurs

Réalisation

- Mise à disposition de conseils à destination des communes
- Participation, contribution aux réseaux et associations Coord21, SDSN, Swiss NGO DRR platform
- Participation au groupe de travail « Agendas locaux de Coord 21 »

Résultats

- Nombre d'initiatives communales et intercommunales facilitées grâce à la démarche Agenda 2030
- Nombre de séances de Coord21, de RCDD et autres réseaux
- Nombre d'institutions intégrées dans la démarche Agenda 2030
- Produits de communication au grand public

Public cible

Communes, agglos, cantons, confédération, réseaux liés au développement durable

Porteurs

DSOP, FDDM

Calendrier

2020 : participation et contribution aux différents réseaux.

Action G10 : Donner de la visibilité au projet Agenda 2030 et à toutes les actions qui en découlent

Contexte et pertinence

Le développement durable demande non seulement des actes, mais un changement de mentalité. Ce changement de mentalité se crée grâce à des exemples positifs et des argumentaires faciles à comprendre. Dans ce but une stratégie communicationnelle est mise en place et accompagne le processus de la stratégie à sa mise en actions. Cette communication s'appuie sur deux axes, l'interne et l'externe.

Objectifs

- Faciliter et valoriser l'implémentation des actions à l'interne
- Sensibiliser les publics-cibles au développement durable
- Instaurer une mentalité propice au développement durable et aux initiatives qui vont dans le sens de l'Agenda 2030
- Communiquer les projets à l'externe de manière cohérente et uniforme tout en respectant la singularité de chaque projet

Indicateurs

Réalisation

- Création d'un espace dans l'intranet de l'Etat du Valais qui réunit toute la documentation nécessaire au lancement d'un projet
- Création d'une newsletter interne qui met en lumière l'avancement des projets
- Création d'un site internet qui valorise tous les projets, internes comme externes à l'Etat du Valais
- Mise à disposition d'outils de communication Agenda 2030 aux porteurs de projets

Résultats

- Un site internet nourri régulièrement
- Nombre de projets hors administration cantonale qui démarrent

Public-cible

- Services de l'Etat du Valais
- Communes et entreprises du territoire cantonal valaisan
- Associations, autres réseaux

Porteurs

DSOP, FDDM

Calendrier

Fin septembre : documents à disposition sur l'intranet

Mi-octobre : mise en ligne du site internet

4.2. Changement climatique : adaptation et atténuation

Action Climat 1 : Elaboration d'un Plan climat cantonal

Contexte et pertinence

Avec son Agenda 2030 cantonal, le Conseil d'Etat s'est engagé en faveur d'un développement durable du canton. La maîtrise des changements climatiques et de leurs conséquences en constitue un prérequis. La volonté du Valais de contribuer à l'effort en matière d'atténuation du changement climatique tout en se préparant à ses effets est reflétée dans son Programme gouvernemental et son Plan directeur cantonal. Au niveau pratique, le Valais reconnaît la nécessité d'une vision suprasectorielle pour la thématique du climat. Un plan climat cantonal donne cette vision

Objectifs

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre au niveau cantonal
- Prévenir, diminuer l'impact et saisir les opportunités au niveau cantonal des conséquences du changement climatique qui ne pourront pas être évitées

Indicateurs

- Un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre est effectué.
- Le plan climat VS est élaboré et défini au niveau cantonal : la gouvernance de la question climatique, des mesures d'adaptation, des mesures d'atténuation et le montage financier pour leur mise en œuvre.

Public cible

Bénéficiaires

- Ensemble de la population

Budget

En cours de définition

Porteurs

DSOP

Partenaires

Ensemble des services de l'administration cantonale

Calendrier

2019 : Feuille de route

2020 : Elaboration du Plan climat

2021 : Mise en œuvre du Plan climat

Action Climat 2 : Promotion de la mobilité électrique et hybride

Contexte et pertinence

Dans son programme gouvernemental, le canton du Valais s'est engagé à améliorer la mobilité par, entre autre, l'anticipation des nouvelles technologies. Pour leur impact environnemental global modéré comparé à d'autres technologies, le faible rejet d'émissions polluantes, les véhicules équipés d'une propulsion alternative représentent un attrait certain.

Le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail interdépartemental composé notamment de plusieurs chefs de service pour élaborer un plan d'action en lien avec la mobilité électrique et hybride. Le Groupe de travail a également tenu compte de la notion d'exemplarité de l'Etat dans son rôle d'entreprise responsable en termes de développement durable.

Suite au travail réalisé par le GT, le Conseil d'Etat a approuvé la mise en place d'une série de mesures prioritaires relatives à la thématique des véhicules électriques et hybrides plug-in. Ces mesures ont été listées et classées selon les 3 thématiques de la feuille de route de la mobilité électrique 2022 de la Confédération, à savoir, les véhicules / les conditions cadres et incitations / les infrastructures.

Les mesures approuvées sont de nature diverse. On peut citer l'introduction d'une prime à l'achat pour les véhicules neufs électriques ou hybrides plug-in et les bornes de recharge domestiques, l'intensification de la communication « étatique » sur la thématique des véhicules peu polluants, la mise à disposition de sites du domaine public cantonal pour favoriser l'installation des bornes de recharge, la modification de la législation cantonale pour que tout nouveau parking privé et public soit équipé de manière à permettre l'installation de bornes de recharge, le soutien des projets de mobilité électrique portées par les communes de montagne ou destinations touristiques pour autant qu'ils améliorent la compétitive de la région ou encore le renouvellement du parc de véhicules de l'Etat du Valais avec des motorisations électriques quand cela est adapté aux exigences métiers.

Objectifs

- Accélérer le développement du marché des véhicules peu polluants.
- Encourager la population à se faire des réflexions par rapport à l'utilisation des voitures et cela notamment lors de l'achat d'un nouveau véhicule afin de permettre à chacun de pouvoir choisir la technologie qui correspond le mieux à ses besoins.
- Diminuer les émissions de gaz polluants des véhicules du parc valaisan.
- S'assurer que l'énergie utilisée pour alimenter les véhicules électriques et hybrides plug-in soit issue de sources renouvelables et idéalement indigènes.

Indicateurs

Indicateurs quantitatifs des objectifs métiers (de résultats):

- Pourcentage de véhicules électriques ou hybrides neufs immatriculés en Valais : 10% d'ici fin 2023

Public cible

- Grand public, à savoir tous les propriétaires, usagers et usagères actuels et futur-e-s de véhicules thermiques habitant en Valais ou ayant une interaction étroite avec le canton. Les mesures de promotion de la mobilité électrique et hybride s'adresse au moins aux propriétaires des plus de 270'000 voitures de tourisme à moteur thermique immatriculés en Valais.
- Gestionnaires (acheteurs) de flottes de véhicules professionnels
- Professionnels de la branche

Budget

Total Env. 7 Mio. CHF (2021-2022)

Le financement de la majorité des mesures sera assuré par le budget ordinaire des services concernés. Les mesures liées aux primes à l'achat (véhicules et bornes) sont définies comme priorités gouvernementales pour les années 2021-2022, dans le cadre de la stratégie énergétique de

l'Etat. A cet effet, les ressources financières nécessaires seront allouées au service porteur dans le cadre de la PIP

Porteurs

Les différents Services de l'Etat concernés par les mesures adoptées à savoir le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN), le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH), le Service de la mobilité (SDM) et le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)

Partenaires

Service de l'environnement (SEN)

Service de la santé publique (SSP)

Service du développement territorial (SDT)

Autres services ayant des véhicules de service

Office fédéral des routes (OFROU)

Office fédéral des transports (OFT)

Fédération des communes valaisannes

Touring Club Suisse – Section Valais (TCS)

Union des professionnels suisses de l'automobile – Section Valais (UPSA)

Association suisse des transporteurs routiers – Sections valaisannes (ASTAG)

Associations des moniteurs du Haut- et du Valais-Romand (FVO, AVAE)

Calendrier

2020 : Lancement des différentes mesures du programme et de la campagne d'information

2021 : Lancement et financement des mesures incitatives

2022 : Financement de la mesure d'incitative

4.3. Actions innovantes issues de l'appel à projets

La Stratégie cantonale de DD VS est organisée en champs thématiques de manière similaire à ceux de la Confédération, mais adaptée à la réalité du Canton. Les actions innovantes suivantes sont issues de l'appel à projets de développement durable effectué en 2019. Elles sont organisées selon cette même logique.

1. Consommation et production

2. Développement territorial, mobilité et infrastructure

3. Energie et climat

4. Ressources naturelles

5. Système économique

6. Formation, recherche, innovation

7. Lutte contre la pauvreté

8. Cohésion sociale et égalité des genres

9. Santé

1. CONSOMMATION PRODUCTION

Description : Réduction de l'impact environnemental des modes de production et de consommation et amélioration des conditions sociales de production

Action 1.1 : Développement durable dans la restauration collective : manger équilibré, de proximité et de saison

Contexte et pertinence

Actuellement, les établissements labellisés Fourchette verte doivent respecter des critères nutritionnels de la Société Suisse de Nutrition. Malheureusement, l'utilisation des produits de saison et de proximité reste une recommandation, donc non obligatoire. En 2017, FV-CH a développé un nouveau label, « Ama terra », qui prend en compte les notions de développement durable (provenance des produits, tri des déchets, revalorisation des restes). Ce projet a pour objectif d'encourager les établissements labellisés à tendre vers une certification « Ama terra », ou au moins mettre en pratique les démarches déjà mises en place dans le cadre du programme « Cuisinons notre région » (CNR) porté par le Service de l'agriculture. Il implique la création d'une équipe composée d'un cuisinier et de diététiciennes, intégrés à la structure de Fourchette verte Valais.

Objectifs

- Mettre en place les démarches « CNR » dans les établissements labellisés Fourchette verte qui ne sont pas sensibilisés au développement durable
- Inciter les établissements « durables » à obtenir le label Amaterra, sur la base des démarches « CNR »
- Proposer des formations sur l'alimentation durable pour tous les publics (apprentis en cuisine, grand public, cuisiniers des structures labellisées, équipes éducatives)
- Participer à des manifestations et faire connaître le thème de l'alimentation durable et équilibrée

Indicateurs

- Nombre d'établissements labellisés basculant vers le label Ama terra
- Nombre de semaines de menus élaborées par le cuisinier Fourchette verte dans le respect des critères de saison et du label
- Nombre de manifestations lors desquelles sont tenus des stands/ateliers sur le thème de l'alimentation durable et équilibrée
- Nombre de formations données sur des thèmes en lien avec le développement durable dans l'alimentation

Réalisation

- Liste d'établissements labellisés FV formés aux démarches « Amaterra » ET « CNR »
- Liste d'établissements labellisés FV certifiés « Amaterra » = diplômes remis
- Liste d'établissements partenaires des démarches « CNR » (<https://www.vs.ch/web/sca/cuisine-collective-et-produits-regionaux>)
- Rapport d'analyse des plans de menus des établissements visités

Résultats

à la fin du projet :

- 80% d'établissements FV doivent travailler selon les démarches « CNR »
- Entre 20% et 40% doivent être certifiés « Ama terra ». Si aucune certification possible, tous les établissements auront été sensibilisés fortement aux démarches durant la période définie du projet

Public cible

Direct : Cuisiniers-ères labellisé-e-s, entreprises de restauration, équipes éducatives, fournisseurs, direction d'établissement, communes, écoles, bénéficiaires des repas.

Indirect : Famille, producteurs-trices, professionnel-le-s de l'alimentation, professeur-e-s

Budget

Total :	843'000 CHF	Contribution PDD totale :	843'000 CHF	100%
2020 :	225'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	225'000 CHF	

Porteurs

Service cantonal de l'agriculture (SCA)



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Partenaires

Fourchette verte Valais

Calendrier

2020-2023

Action 1.2 : Ressourcerie culturelle – des ressources partagées.

Contexte et pertinence

Le projet vise à créer une Ressourcerie pour le monde de la culture en Valais, en partenariat avec l'association Culture Valais. L'objectif est de collecter et valoriser des matériaux réutilisables destinés à être jetés, en provenance de lieux culturels (ex. scènes, vitrines, décors) et de les mettre à disposition des différents partenaires culturels dans un lieu de stockage centralisé, dans le but de favoriser le réemploi et le partage des ressources mobilières et matérielles. Avant de lancer un tel projet, il est nécessaire de faire une étude de faisabilité détaillée ; il s'agira ensuite de trouver un mode de fonctionnement qui soit durable sur le long terme. C'est un projet novateur et ambitieux pour le Valais, mais réaliste puisque ce genre de structure a déjà fait ses preuves ailleurs.

Objectifs

- L'étude de faisabilité a pour objectif de définir plus précisément le projet, notamment en termes de charges financières.
- La phase opérationnelle aura pour objectifs d'aménager et gérer un local de stockage, de créer une plateforme internet pour permettre des échanges de ressources en lien avec l'activité culturelle du canton, pour prolonger la durée de vie des matériaux.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation : 80% des acteurs culturels (VS) contactés lors de l'étude de faisabilité, mise en place d'un site internet, local de stockage aménagé

Indicateurs de résultats : nombre de prêts (ou de ventes) réalisés. L'étude de faisabilité permettra de définir des indicateurs chiffrés.

Public cible

Les acteurs culturels du Canton du Valais, de tout genre (musées, théâtres, salle de concerts, etc.)

Budget

Total :	190'000 CHF	Contribution PDD totale :	175'000 CHF	92%
2020 :	30'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	30'000 CHF	

Porteurs

Service de la culture (SC)

Partenaires

Culture Valais

Action 1.3 : Alimentation d'origine locale dans les institutions sociales valaisannes

Contexte et pertinence

Les institutions sociales valaisannes accueillent près de 3'000 usagers et usagères annuellement, dont plus de 1'000 internes (vivant quotidiennement dans l'institution). Au cumul, elles ont dépensé en 2017 quelque 6.3 millions de francs en « Produits alimentaires et boissons ». L'Etat devrait inciter les institutions à participer à des programmes de promotion des produits locaux afin que les montants dépensés pour l'alimentation soient réalloués vers l'économie locale. L'objectif du projet est d'inciter les institutions sociales valaisannes à participer au programme « Produits régionaux dans les cuisines collectives », conduit par le Service cantonal de l'agriculture (SCA). Ce programme poursuit ce but en s'appuyant notamment sur l'indicateur « Beelong » permettant de mesurer l'impact environnemental des aliments.

Objectifs

- Accroissement de la part des produits locaux utilisés dans les cuisines des institutions
- Intégration de la saisonnalité des produits dans l'élaboration des menus des cuisines des institutions
- Raccourcissement des circuits de livraison pour les produits alimentaires utilisés par les institutions
- Réorientation des dépenses des institutions vers l'économie locale afin de favoriser le développement économique et l'emploi dans le canton

Indicateurs

Indicateurs:

- Spécifique : concerne les denrées alimentaires offertes dans les institutions
- Mesurable : l'indicateur « Beelong » (avant et après la mise en œuvre du projet) permettra de mesurer sa réussite
- Ambitieux : adhésion anticipée des partenaires puisque ce projet répond aux attentes de la société civile, tout en ne réduisant pas leur liberté d'action
- Réaliste : ce projet répond aux attentes de la société civile (et notamment des institutions, voir résultat du questionnaire remis aux institutions)
- Temporel : lié au rythme de renouvellement des contrats d'approvisionnement actuellement en vigueur et de la détermination des nouveaux flux d'approvisionnement auprès des producteurs/fournisseurs locaux

Public cible

- Cuisines des 17 institutions sociales pour la confection des repas de près de 3'000 personnes accueillies annuellement
- Agriculteurs-trices et producteurs-trices au niveau local
- Autres fournisseurs et commerces de proximité

Budget

Total :	378'500 CHF	Contribution PDD totale :	378'500 CHF	100%
2020 :	78'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	78'000 CHF	

Porteurs

Service de l'action sociale (SAS)

Partenaires

Association valaisanne des institutions en faveur des personnes en difficulté (AVIP)

Service cantonal de l'agriculture (SCA)

Calendrier

2020-2021 : Audit initial

2021-2023 : Mise en œuvre des recommandations issues de l'audit initial par les institutions sociales, légère hausse des coûts d'approvisionnement en produits alimentaires (+1%)

2023 : Audit final et adoption définitive des nouvelles pratiques en terme d'approvisionnement en produits alimentaires par les institutions sociales.

2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE

Description : Valorisation du patrimoine architectural et construit, utilisation économe du territoire et des ressources, sécurité et qualité de vie pour la population

Action 2.1 : Remorque pédagogique HES-SO Vélo-Wallis

Contexte et pertinence

2020 verra le canton du Valais accueillir les Championnats du monde de cyclisme sur route (CMCR 2020). Outre la dimension compétition d'une telle manifestation, ce sera l'occasion, selon la volonté du Conseil d'Etat, de créer des projets scientifiques, artistiques, linguistiques et pédagogiques faisant le lien entre le sport, le cyclisme et les CMCR 2020. Dans ce cadre, la HES-SO Valais-Wallis et la HEP-VS adapteront la remorque pédagogique itinérante mise sur pied dans le cadre du projet « J'me bouge pour l'énergie » à la thématique du vélo. Cette remorque serait dédiée à la réalisation d'expériences scientifiques et à l'acquisition de connaissances historiques sur la thématique de la roue pour des classes de 9CO à 11CO en couplant des séquences pédagogiques en classe avec des séquences pédagogiques dans ladite remorque qui sera déplacée de CO en CO.

Objectifs

- Renforcer la sensibilisation au développement durable dans la formation au niveau secondaire I
- Tester un modèle pédagogique innovant faisant participer les institutions de formation tertiaire.
- Promouvoir la mobilité douce

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation d'au moins 6 postes interactifs que les enfants pourront utiliser soit dans la remorque, soit dans la cour de récréation.
- Mise à disposition de matériel pour les enseignant-e-s en vue de mener des cours pratiques en classe (expériences, démonstrations)
- Adaptation de la remorque pédagogique
- Création de posters, QCM, fiches de synthèse

Indicateurs de réussite

- Enquêtes de satisfaction
- Nombre d'élèves ayant participé

Public cible

Tous les élèves de 9CO à 11CO du canton (environ 9'400 élèves)

Budget

Total :	102'000 CHF	Contribution PDD totale :	74'000 CHF	73%
2020 :	69'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	62'000 CHF	90%

Porteurs

Service de l'enseignement (SE)

Partenaires

Service de la mobilité (SDM)

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)

Office cantonal du sport

Police cantonale

HES-SO Valais-Wallis

Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)

Fédération cycliste valaisanne (FCVs)

Calendrier

2020-2023 : Mise en place du matériel et cour

Action 2.2 : Vélobus

Contexte et pertinence

Le vélobus consiste à accompagner les élèves à l'école en vélo (selon le principe du pédibus). Parmi les craintes fréquentes de voir les jeunes enfants prendre le vélo, le manque de visibilité du cycliste isolé et l'impulsivité enfantine. Le vélobus répond à ces deux problèmes. Il représente une excellente alternative aux parents-taxis, tout en visant des objectifs de santé, d'autonomie progressive et de sensibilisation à la circulation routière.

Objectifs

L'objectif du projet consiste à financer le lancement d'un vélobus, sous forme d'action pilote, dans 6 communes du canton.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'un vélobus dans 2 communes du Haut-Valais, 2 du Valais central et 2 du Bas-valais
- Formation des accompagnants et des enfants par Pro Vélo
- Répartition de 3 panneaux de signalisation indiquant les horaires le long du trajet
- Coordination entre les divers protagonistes par l'ATE (parents, accompagnants, communes, Pro Vélo)
- Planification des trajets les plus sûrs par l'ATE

Indicateurs de réussite :

- Statistiques du nombre d'élèves concernés
- Enquête de satisfaction auprès des parents/communes
- Données comparables d'une année à l'autre/d'autres
- Statistiques du nombre de nouvelles communes qui mettront sur pied un vélobus à la suite de ce projet pilote

Public cible

Bénéficiaires directs :

- Elèves des écoles primaires des 6 communes pilotes

Bénéficiaires indirects :

- Communes, parents

Budget

Total :	46'500 CHF	Contribution PDD totale :	46'500 CHF	100%
2020 :	46'500 CHF	Contribution PDD 2020 :	46'500 CHF	100%

Porteurs

Service de l'enseignement (SE)

Partenaires

Service de l'enseignement (SE)
 Service de la mobilité (SDM)
 Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)
 Office cantonal du sport
 Police cantonale
 HES-SO Valais-Wallis
 Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)
 Fédération cycliste valaisanne (FCVs)
 Sport handicap ValaisCalendrier

Calendrier

2020 : Réalisation

Action 2.3 : ArtValais – Parcours de l’eau

Contexte et pertinence

Le Parcours de l’Eau du projet ArtValais vise à créer une offre culturelle inédite, gratuite et disponible tout au long de l’année, sur l’ensemble du territoire cantonal. Cette offre culturelle se base sur la création de nouveaux points d’intérêts grâce à des œuvres et des parcours d’art urbain réalisés par des artistes locaux, nationaux et internationaux autour du thème de l’eau. Destinée à la population locale comme aux visiteurs, elle vise à faire voyager le grand public à travers le Valais (au sens propre comme au figuré). La force de ce projet réside aussi dans la volonté d’ajouter de la valeur artistique et esthétique à de nombreux murs sans intérêt et d’attirer l’attention sur certains murs de bâtiments partiellement valorisés

Objectifs

- Créer un parcours d’art urbain sur l’ensemble du canton
- Ajouter de la valeur artistique et esthétique à de nombreux murs
- Valoriser les particularités culturelles locales et l’eau en tant que ressource naturelle
- Contribuer au développement touristique et potentiellement économique du canton
- Favoriser la cohésion sociale et des espaces de vie agréables

Indicateurs

Réalisation d’œuvres sur 50 murs répartis sur l’ensemble du Canton

Public cible

- Population locale
- Visiteurs
- Artistes
- Partenaires

Budget

Total :	3'178'240 CHF	Contribution PDD totale :	150'000 CHF	5%
2020 :	1'540'660 CHF	Contribution PDD 2020 :	75'000 CHF	

Porteurs

Service de la mobilité (SDM)

Partenaires

Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Service de la culture (SC)

Calendrier

2019 : Validation des murs et des artistes/autorisations

2020-2021 : Réalisations

3. ENERGIE ET CLIMAT

Description : Valorisation des ressources énergétiques indigènes et renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique

Action 3.2 : Communication liée à la promotion et au développement des motorisations alternatives pour la mobilité valaisanne

Contexte et pertinence

Le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail interdépartemental composé de plusieurs chef-fe-s de service pour élaborer un plan d'actions en lien avec la mobilité électrique et hybride. Ce dernier a retenu plusieurs mesures dont une visant à intensifier la communication et l'information émanant de l'Etat sur ce sujet. Dans la foulée des conclusions du groupe de travail, le projet déposé porte sur la communication de la mise en œuvre du catalogue de mesures adoptées. Une communication adéquate doit permettre d'augmenter l'efficacité des mesures proposées, par une sensibilisation des services de l'Etat, des communes, des professionnel-le-s et du grand public.

Objectifs

Accélérer le développement du marché des véhicules électriques et hybrides tout en s'assurant que l'énergie utilisée pour alimenter les véhicules soit issue de sources renouvelables et idéalement indigènes.

Indicateurs

Indicateurs quantitatifs des objectifs métiers :

- Pourcentage de véhicules électriques ou hybrides neufs immatriculés en Valais : 10% d'ici 2023

Indicateurs quantitatifs de l'impact média

- Nombre d'articles de presse publiés, lus, partagés
 - Nombre de vidéos publiées, lues, partagées
 - Nombre de présences/interventions sur la thématique
- À définir avec le groupe de travail responsable du projet lors du lancement début 2020

Public cible

- Professionnels de la branche
- Gestionnaires (acheteurs) de flottes de véhicules professionnels.
- Grand public, à savoir tous les propriétaires, usagers et usagères actuels et futur-e-s de véhicules thermiques habitant en Valais ou ayant une interaction étroite avec le canton. La communication s'adresse au moins aux propriétaires des plus de 270'000 voitures de tourisme à moteur thermique immatriculés en Valais.

Budget

Total :	Env. 7 mio. CHF	Contribution PDD totale :	180'000 CHF	2.5%
2020 :	45'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	45'000 CHF	

Porteurs

Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) avec le Service de la mobilité (SDM)

Partenaires

Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)	Office fédéral des transports (OFT)
Service de l'environnement (SEN)	Fédération des communes valaisannes
Service de la santé publique (SSP)	Touring Club Suisse – Section Valais (TCS)
Service du développement territorial (SDT)	Union des professionnels suisses de l'automobile – Section Valais (UPSA)
Autres services ayant des véhicules de service	Association suisse des transporteurs routiers – Sections valaisannes (ASTAG)
Office fédéral des routes (OFROU)	Médias locaux

Calendrier

2020 : Etablissement du plan Communication/ Lancement du programme incitatif/ Campagne d'information

2021-23 : Campagne d'information/ Financement des mesures incitatives/ Bilan



4. RESSOURCES NATURELLES

Description : Application du principe de précaution dans l'utilisation des ressources naturelles et valorisation de ces dernières pour une réduction de l'impact des activités humaines

Action 4.1 : Nature en ville et village

Contexte et pertinence

La perte de la biodiversité, les changements climatiques, mais aussi la croissance de la population sont des réalités qui engendrent des défis auxquels les pouvoirs publics doivent faire face. Du fait de la densité de leur milieu bâti, de la part élevée des surfaces imperméables et de l'insuffisance des espaces verts, les villes pourraient se transformer en « îlots de chaleur », induisant une diminution de la qualité de vie de leurs habitants. Une des fiches du Plan directeur cantonal (PDC) concerne la qualité des zones à bâtir. Cette fiche contient divers principes, tels que développer l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti existant en respectant la qualité de vie, maintenir et renforcer la nature et la biodiversité au sein des milieux urbanisés, aménager les espaces publics de manière à assurer leur convivialité. Le projet consiste en une analyse des bonnes pratiques en vue de l'élaboration d'une aide à la mise en œuvre dans les instruments de planification à l'échelle locale, régionale et cantonale. Une 2e étape opérationnelle visant à tester les outils au travers de 2 à 3 projets pilotes est également prévue.

Objectifs

- **Objectif à court terme** : réalisation d'une aide à la mise en œuvre dans les instruments de planification à l'échelle locale, régionale et cantonale et réalisation de 2 à 3 projets-pilotes
- **Objectif à long terme** : mise en œuvre de nature en ville et village et traduction des bonnes pratiques dans les RCCZ et les PAZ (zones d'habitat, zones d'activités économiques, etc.)

Indicateurs

Indicateurs de réalisations:

- publication d'une aide à la mise en œuvre à destination des acteurs publics et privés, réalisation de 2 à 3 projets-pilotes à adapter aux réalités territoriales diverses de notre canton (plaine, coteaux, espace urbain et rural, altitudes, pentes, etc.)
- réalisation de 2 à 3 projets-pilotes

Indicateurs de résultats :

- Mise en application de la fiche C.2 du Plan directeur cantonal
- Intégration de dispositions spécifiques dans les RCCZ de 15 à 20 communes (articles-types, contenu des PAS, etc.)

Public cible

Bénéficiaires directs et indirects : pouvoirs publics (cantonaux et communaux), écoles, habitants, associations, bureaux spécialisés d'urbanisme

Budget

Total :	290'000 CHF	Contribution PDD totale :	145'000 CHF	50%
2020 :	50'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	25'000 CHF	

Porteurs

Service du développement territorial (SDT)

Partenaires

Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP)

Antennes régionales

Ville de Sion

FDDM

Bureau d'étude (à déterminer)

Calendrier

2020 - 2021 : Réalisation de l'aide à la mise en œuvre

2022 - 2023 : Réalisation de 2 à 3 projets pilotes



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



5. SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Description : Concentration sur une croissance qualitative pour assurer une prospérité de la population sans dépassement des limites écologiques

Action 5.1 : Portail de promotion des entreprises exemplaires

Contexte et pertinence

Il est actuellement très difficile pour un-e privé-e ou un maître d'œuvre de vérifier la probité d'une entreprise. Ce projet vise à la mise en place d'un portail de promotion des entreprises exemplaires, permettant à tout un chacun d'attribuer des travaux à des entreprises qui garantissent le respect des conditions de travail et de santé/sécurité à leurs collaborateurs-trices.

Objectifs

- Assurer le maintien et le développement des conventions collectives, la surveillance du marché du travail et, en cas d'observation de sous-enchère abusive, la prise de mesures d'accompagnement ciblées, négociées avec les partenaires sociaux (patronaux et syndicaux)
- Lutter contre les concurrences déloyales, notamment en soutenant, là où cela est possible, l'attribution des marchés aux entreprises locales exemplaires
- Mettre à disposition des privés les informations permettant d'attribuer des travaux à des entreprises exemplaires, dans l'intérêt de la durabilité de notre économie

Indicateurs

Réalisations : Mise en ligne (web) d'un portail permettant aux entreprises respectant les conditions de travail et de santé/sécurité de mettre en avant leurs compétences.

Réussite : Nombre de consultation du portail internet et Nombre de nouvelles inscriptions d'entreprises sur le portail

Public cible

Entreprises valaisannes (déjà 1'200 inscriptions sur les listes permanentes), privé-e-s et maîtres d'œuvres souhaitant attribuer des travaux aux entreprises responsables

Budget

Total :	100'000 CHF	Contribution PDD totale :	60'000 CHF	60%
2020 :	100'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	60'000 CHF	

Porteurs

Service de la protection des travailleurs et des relations du travail (SPT)

Partenaires

Associations professionnelles, associations syndicales

Calendrier

2020 : réalisation



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

6. FORMATION, RECHERCHE, INNOVATION

Description : Renforcement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour assurer la résilience et la capacité d'adaptation des individus et de la société

Action 6.1 : « Objectif Terre »

Contexte et pertinence

La prise en compte des changements environnementaux est désormais essentielle pour penser et agir pour le développement de la société. Cependant, le plus souvent ces problèmes ne sont présentés que de manière partielle et lacunaire, centrés sur des thématiques spécifiques. Ce point de vue se situe à l'opposé de ce qui nécessiterait d'être entrepris dans un environnement par essence systémique, où il est nécessaire d'aborder un problème en considérant simultanément de multiples facteurs. Le thème de l'Anthropocène présente l'avantage de proposer une vision transversale, englobante et distanciée des problématiques environnementales. Ce projet vise à concevoir, promouvoir et faire circuler dans les écoles du secondaire II post-obligatoire et les écoles professionnelles du Valais une exposition pluridisciplinaire sur le thème de l'Anthropocène. Il se situe à mi-chemin entre une ressource pédagogique qui serait produite par un centre de formation et une exposition produite par un musée.

Objectifs

- Offrir une approche systémique des problématiques, en mettant à profit diverses approches disciplinaires
- Permettre aux élèves de comprendre les enjeux sociétaux et culturels relatifs aux problématiques environnementales
- Développer un esprit critique par rapport aux comportements et habitudes des élèves
- Fournir des éléments de réflexion permettant aux élèves de faire leurs choix pour minimiser les impacts sur l'environnement et réfléchir à de potentielles solutions
- Fournir des éléments d'analyse pertinents dans l'établissement de facteurs de succès pour un projet muséal conçu pour des adolescents en contexte scolaire

Indicateurs

Indicateurs de réalisations

Sensibilisation de 10'000 élèves sur l'ensemble du territoire valaisan durant 2 ans. Ultérieurement, l'exposition circulant en Suisse, entre 50'000 et 70'000 élèves pourraient y avoir accès.

Indicateurs de résultats

Des enquêtes de satisfaction auprès d'élèves et d'enseignant-e-s seront également menées dès la première mise en place de l'exposition afin d'optimiser les aspects pratiques et d'améliorer les aspects motivationnels.

Les objectifs pédagogiques seront évalués par la HEP-VS dès les premiers usages de l'exposition au moyen de travaux de master. Ces travaux intégreront des observations relatives aux compétences transversales reprises du PER.

Public cible

Elèves du secondaire II postobligatoire

Budget

Total :	320'927 CHF	Contribution PDD totale :	30'000 CHF	9%
2020 :	320'927 CHF	Contribution PDD 2020 :	30'000 CHF	

Porteurs

Service de la culture (SC)

Partenaires

HEP-VS

FDDM

Calendrier

2019-2022

7. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Description : Réduction des risques de précarité et garantie du minimum vital pour tou-te-s

Action 7.1 : Potager institutionnel

Contexte et pertinence

Dans le passé, la plupart des institutions comme les hôpitaux ou orphelinats disposaient d'un jardin potager qui assurait une partie de leur approvisionnement en légumes et fruits frais. Avec le temps, cette pratique a été abandonnée et, ce faisant, des postes de travail « petites mains » ont également disparu. L'idée du projet est de relancer cette pratique, en occupant des personnes au bénéfice de l'aide sociale.

Objectifs

- Les pensionnaires de l'institution ont accès à une nourriture produite localement dans des conditions durables.
- Les bénéficiaires de l'aide sociale engagés dans le projet voient leur situation personnelle s'améliorer.
- La facture sociale est réduite au niveau global (NB : une évaluation pointue réalisée par la HES-SO Valais-Wallis au sujet d'un programme d'insertion sociale a conclu à un « retour sur investissement » important pour des mesures apparentées à ce projet).

Indicateurs

A définir avec tous les acteurs impliqués au début du projet / mandat d'évaluation donné à un organisme extérieur

Public cible

- Personnes à l'aide sociale engagées dans le projet
- Pensionnaires des institutions impliquées
- Collectivités publiques impliquées

Budget

Total :	292'000 CHF	Contribution PDD totale :	292'000 CHF	100%
2020 :	12'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	12'000 CHF	

Porteurs

Service de l'action sociale (SAS)

Partenaires

Une association à déterminer	Une institution à déterminer (EMS, crèche, etc.)
Une collectivité publique à déterminer	Service cantonal de l'agriculture (SCA)
CMS du Valais central	

Calendrier

2020 : Elaboration

2021 : Mise en place

2022 : Exploitation



8. COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ DES GENRES

Description : Réduction de tous types d'inégalité, promotion de l'égalité des chances et développement de perspectives d'avenir pour chacun-e dans une société ouverte et respectueuse des identités

Action 8.1 : Promotion de la mixité sociale de la petite enfance

Contexte et pertinence

Au niveau cantonal, il n'y a à ce jour aucune exigence formulée quant à la préparation des enfants à leur entrée dans le milieu scolaire. L'Agenda Intégration Suisse du Secrétariat d'Etat aux Migrations exige comme objectif prioritaire que 80% des enfants issus de l'asile maîtrisent les bases de la langue avant l'entrée à l'école (1H). De même, l'apprentissage de la langue pour les parents est fondamental dans le processus d'intégration. Dans le contexte actuel, les parents d'enfants en bas âge accèdent difficilement aux cours de langue et les enfants allophones âgés de 0-4 ans intègrent l'école sans préparation préalable tant linguistique que sociale. Fondé sur le principe de l'égalité des chances pour les parents et les enfants, le projet permettrait aux parents avec enfants en bas âge de bénéficier d'un cours de langue. Le contenu et le format de ces cours encouragent les échanges et l'intégration (rencontre dans les espaces publics ou dans les Maisons vertes, discussions axées sur des aspects concrets du quotidien comme par exemple la gestion des déchets, etc.). La mixité sociale est fondamentale à l'égalité des chances, raison pour laquelle la structure s'ouvrirait aux habitants de la région.

Objectifs

- Intégration des enfants et parents allophones facilitées
- Les enfants commençant la 1H ont acquis les bases de la langue de leur région (Valais romand).
- Les enfants commençant la 1H possèdent les compétences sociales pour interagir en milieu scolaire.
- Les relations entre le milieu scolaire et les parents sont facilitées.
- L'intégration en milieu scolaire permet une meilleure prise en charge de la part des enseignant-e-s.

Indicateurs

Les milieux scolaires et éducatifs évaluent les capacités langagières et comportementales des enfants ayant participé au projet. Les formateurs en langue attestent du niveau de langue atteint par les parents.

Indicateur de réalisation : 38 modules par groupe, organisés à travers un cours de langue pour les parents, un atelier éveil à la vie scolaire pour les enfants et une animation commune parents/enfants à vocation intégrative.

Indicateur de résultat : 25 participants (parents et enfants) voient leur intégration sociale nettement améliorée après avoir suivi la mesure.

Public cible

- Enfants 0-4 ans (projection : 16 enfants par année scolaire repartis sur 2 groupes)
- Parents (projection : 16 adultes repartis sur 2 groupes)
- Enseignant-e-s de l'école
- Familles des enfants

Budget

Total :	628'600 CHF	Contribution PDD totale :	491'960 CHF	78%
2020 :	177'400 CHF	Contribution PDD 2020 :	143'240 CHF	

Porteurs

DSSC, SPT

Partenaires

Service de l'enseignement (SE)

Service cantonal de la jeunesse (SCJ)

Elodie Seppey, indépendante, expertise du projet

Centre de formation du Botza / OASI

Foyers d'hébergement collectif / OASI



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**



Calendrier

2020-2023 : Mise en place des cours et réalisation

Action 8.2 : Médiation interculturelle : coordination

Contexte et pertinence

L'Office cantonal de l'asile est chargé de l'accueil des requérant-e-s d'asile et de leur encadrement. L'un des moyens de l'Office pour remplir sa mission est la collaboration étroite avec les « personnes ressources ». Ces personnes sont des membres des communautés reconnus d'une part par ces dernières et, de l'autre, bien intégrés. Alors que l'Office travaille de façon informelle depuis de longues années avec des personnes ressources, il a constitué en mars 2018 un groupe de travail, le groupe Médiation interculturelle. La mission de ce groupe était de réfléchir à comment dresser un pont entre les prestataires (Office de l'asile) et les bénéficiaires des prestations, par le truchement de la collaboration avec les personnes ressources. L'objectif du projet est, par la coordination et la formalisation de la collaboration avec les personnes ressources, de générer une communication fluide et efficace, dans le respect de la philosophie de l'Office de l'asile et des valeurs du Service de l'action sociale, entre le prestataire et le bénéficiaire de la prestation, afin d'optimiser la fourniture des prestations fondamentales de l'Office de l'asile et de favoriser l'intégration des personnes.

Objectifs

- Valorisation des personnes ressources
- Développement de synergies avec les partenaires externes
- Formation des personnes ressources
- Soutien aux personnes ressources

Indicateurs

Indicateurs de réalisation - Au 31.12.2020

- 30 personnes ressources ont suivi la formation annuelle.
- 20 personnes ressources ont participé à la journée annuelle d'échange et de remerciement.
- 6 soirées d'information ont été organisées par les personnes ressources.
- 100 membres des communautés ciblées ont suivi les soirées d'information.

Indicateur de résultats - Au 31.12.2020

- Les $\frac{3}{4}$ des personnes ressources qui ont suivi la formation annuelle savent répondre au $\frac{3}{4}$ des questions des membres des communautés.
- $\frac{3}{4}$ des personnes ressources qui ont suivi la formation et participé à la journée d'échange annuelles connaissent leur interlocuteur de l'Office de l'asile et s'adresse systématiquement à lui.
- L'Office de l'asile a des pistes novatrices pour résoudre des problématiques connues depuis longtemps.
- L'Office de l'asile a identifié des problématiques spécifiques jusqu'ici peu ou pas connues, liées aux communautés.
- L'Office de l'asile a des pistes pour résoudre les problématiques susmentionnées.
- Toutes les personnes ressources engagées ont reçu un salaire juste.

Public cible

Bénéficiaires directs

- 1'300 migrants du secteur de l'asile

Bénéficiaires indirects

- Tous les requérants d'asile en général (env. 4'000 personnes en Valais)
- Etrangers (env. 70'000 personnes)
- Population valaisanne (env. 370'000 personnes)

Budget

Total :	280'000 CHF	Contribution PDD totale :	200'000 CHF	71%
2020 :	70'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	50'000 CHF	

Porteurs

Service de l'action sociale (SAS)



Partenaires

Service de la population et des migrations (SPM) (Intégration)

Communes valaisannes

Communautés de migrants

Associations et structures diverses (Espace interculturel Sierre, Centre Suisse immigrés, Maison du Monde de Monthey, OSEO, etc.),

Communautés religieuses

Calendrier

2020-2023

Action 8.3 : Toiles de vie : Migrants, personnes au bénéfice de l'aide sociale et en situation de handicap : porteurs de savoirs, source d'enrichissement.

Contexte et pertinence

Des acteurs et actrices multiples des domaines social, économique et culturel s'allient pour ranimer la filière de production textile en Valais, en s'appuyant sur les savoirs toujours vivaces des femmes migrantes. L'objectif de ce projet –orienté vers la promotion touristique du Canton, est de revaloriser l'artisanat, avec des pièces à haute valeur ajoutée, uniques et authentiques. Cette start-up se déclinera ensuite dans d'autres domaines artisanaux, *i.e.* vitrail, papeterie, bois.

Objectifs

- Doter les bénéficiaires d'outils leur permettant d'accéder à terme à l'autonomie financière.
- Revaloriser le travail textile artisanal traditionnel du Valais, en le fusionnant aux traditions centenaires portées par des femmes migrantes.
- Redynamiser le commerce textile artisanal et artistique en Valais
- Répondre au besoin d'intégrer socialement et économiquement les femmes candidates ou réfugiées, au bénéfice de l'action sociale ou en situation de handicap.
- Répondre à la demande croissante de produits locaux, uniques et durables.
- Articuler cette réponse depuis la production jusqu'à la vente (élevage d'espèce lainières, culture de fibres végétales endémiques, cueilleurs-euses d'espèces natives source de teintures).

Indicateurs

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace de formation pour des activités créatives • Elaboration de produits textiles équitables • Revitalisation de la production textile valaisanne • Enrichissement de la tradition textile locale avec le tissage d'Orient et d'Afrique. du commerce artisanal et touristique valaisan 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 femmes formées par année scolaire/atelier • 3 femmes ayant entrepris une production à la maison, en 2023 ; 6 en 2024 et/ou • 2 associations de femmes constituées en 2023; 5 en 2024 • 1 éleveur/se de moutons/chèvres, 1 productrice de fibres végétales et 1 producteur-trice de teintures végétales devenus fournisseur-sse-s de matières premières en 2023 • Présence dans les marchés locaux et de saison • Taux d'écoulement de marchandise autour de la moyenne des boutiques touristiques en 2023/24

Public cible

Personnes migrantes, personnes bénéficiant de l'aide sociale et/ou en situation de handicap ; manufacture textile valaisanne, écoles de couture et de design du Valais ; éleveurs-euses d'espèces lainières et cultivateurs-trices de fibres végétales

Budget

Total :	608'600 CHF	Contribution PDD totale :	439'960 CHF	72%
2020 :	181'400 CHF	Contribution PDD 2020 :	142'240 CHF	

Porteurs

Service de l'action sociale (SAS)

Partenaires

Centre d'occupation et de formation du Botza (DSSC)
Bureau d'insertion professionnelle BIP (DSSC)
Ecole de couture de Sierre et Ecole de design et haute école d'art du Valais (édhéal), Sierre.
Associations d'éleveurs, de cultivateurs, de travailleurs du bois (DEF)
Formateurs en management (HES-VS /DEF)

Milieux économiques, Promotion touristique du Canton (DEF)
Associations de récupération, sauvegarde et valorisation du patrimoine naturel et culturel du Valais
Fondations Marie Métrailler et ProSpecieRara *et al.*, et l'entreprise indépendante et intersectorielle Valais Wallis, *et al.*

Calendrier

2020 : Identification des formateurs-trices, des apprenantes et des partenaires / Développement du dispositif de formation

2021 : Présentation et ajustement du dispositif de formation/ Définition des rôles, des apports et de la coordination avec les partenaires/ Début de la première année de formation

2022 : Fin de la première année de formation et évaluation/ Début de la deuxième année de formation

2023 : Fin de la deuxième année de formation/ Etude de l'élargissement de la formation/ Suivi et évaluation

Action 8.4 : Site internet accessible à tous vs.ch

Contexte et pertinence

Le site Internet des cantons devrait être accessible à tous les citoyens. Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les personnes ayant des difficultés de lecture ou d'écriture devraient également avoir accès aux informations des autorités. Les documents importants devraient être rendus accessibles sous forme de textes en langage clair, de contributions audio et aussi au moyen de niveaux de contraste.

Objectifs

Offrir un accès sans obstacle à certains contenus du site internet de l'administration cantonale. En même temps, l'accès aux médias et à l'information a une fonction transversale importante dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap.

Indicateurs

Précisez indicateurs de réalisations/ résultats

Normes d'accessibilité WCAG 2.

Actuellement, le site Internet de l'administration cantonale ne fournit pas des fonctions spécifiques adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap.

Public ciblé

Toutes les personnes en situation de handicap mental ou sensoriel, les personnes ayant un handicap de lecture, d'écriture, etc.). L'Office fédéral de la statistique (OFS) estime à environ 1,5 million le nombre de personnes en situation de handicap (16 ans et plus) vivant dans des ménages privés. Environ 450 000 d'entre eux sont considérés comme gravement handicapés. Dans le canton du Valais, cela correspond à 68'000 personnes (22 pour cent), dont 22'000 (6,5 pour cent) sont gravement handicapées.

Budget

Total :	30'000 CHF	Contribution PDD totale :	30'000 CHF	100%
2020 :	30'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	30'000 CHF	

Porteur du projet

Service de l'Action sociale

Partenaires

Service cantonal de l'informatique, chancellerie

Calendrier

2020 : Etude de faisabilité

Action 8.5 : Jeunes dans les métiers atypiques

Contexte et pertinence

L'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) et les bureaux de l'égalité travaillent pour que femmes et hommes aient accès aux mêmes domaines professionnels, sans discrimination de genre. Mais que deviennent ces jeunes qui ont fait le pas ? Restent-ils dans la voie choisie ou abandonnent-ils ? Pour quelles raisons ? Quelles difficultés rencontrent-ils ? De quoi auraient-ils besoin qui leur permette de s'épanouir et d'évoluer dans la voie qu'ils ont choisie ? Et leurs employeurs ? Comment vivent-ils au quotidien la présence d'un-e apprenti-e ou d'un-e collaborateur-trice atypique ? Comment cela se passe-t-il au sein de l'équipe ? Quelles sont les difficultés ? Qu'est-ce qui pourrait faciliter les choses ? Et dans les écoles professionnelles, les enseignant-e-s sont-ils-elles suffisamment outillé-e-s pour encadrer correctement ces jeunes atypiques ? Le projet a pour objectif de faire un état des lieux chiffré des échecs et/ou abandons des apprenti-e-s atypiques, d'analyser les raisons des ruptures de parcours, de proposer des mesures d'accompagnement pour les apprenti-e-s, mais aussi pour les employeurs et écoles professionnelles.

Objectifs

- Permettre aux jeunes qui ont fait un choix professionnel atypique de se maintenir et d'évoluer dans la voie choisie
- Contribuer à développer la diversité des profils dans les professions très genrées
- Avoir de meilleures connaissances des mécanismes de choix des jeunes engagé-e-s dans des professions atypiques afin d'encourager mieux encore les jeunes potentiellement intéressé-e-s

Indicateurs

Indicateurs de réalisation

Première phase

- Comparaison entre les statistiques des apprenti-e-s atypiques ayant renoncé et les autres
- Constitution d'une base de données d'apprenti-e-s ayant renoncé, d'employeurs ayant (eu) un-e apprenti-e atypique, d'enseignant-e-s ayant (eu) un-e apprenti-e atypique
- Catalogue des difficultés et besoins exprimés
- Entretien qualitatif réalisé avec 12 apprenti-e-s ayant renoncé, avec 5 employeurs et 5 enseignant-e-s
- Proposition de mesures par la HETS
- Analyse des mesures

Deuxième phase

- Mesures développées et proposées aux apprenti-e-s dans des situations atypiques
- Mesures développées et proposées aux employeurs et enseignant-e-s

Indicateurs de résultats

- Nombre d'apprenti-e-s, employeurs et enseignant-e-s ayant bénéficié des mesures proposées
- Nombre d'apprenti-e-s atypiques poursuivant finalement leur formation

Public cible

- Apprenti-e-s actuel-le-s et futur-e-s engagé-e-s dans une voie atypique
- Employeurs actuels et potentiels de ces apprenti-e-s ou employé-e-s
- Enseignant-e-s des centres de formation professionnelle

Budget

Total :	60'000 CHF	Contribution PDD totale :	39'000 CHF	65%
2020 :	14'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	9'000 CHF	

Porteur

Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF)

Partenaires

Service de la formation professionnelle (SFOP) et HES-SO Valais Wallis, Sierre

Calendrier

2020 : Travaux préparatoires/Récolte de données sur le terrain

2021 : Récolte des données sur le terrain et analyse/Proposition de mesures et rédaction du rapport

9. SANTÉ

Description : Maintien de l'accès pour tou-te-s à des conditions de vie et à des prestations qui favorisent une bonne santé, un bien-être physique et psychique

Action 9.1 : Impact des conditions de travail sur la qualité des soins

Contexte et pertinence

Le secteur de la santé, souvent par habitude, priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des soins offerte aux patient-e-s, mais ne voit pas les conditions de travail comme un facteur de qualité prioritaire. L'étude initiée fin 2018 par le Service de la protection des travailleurs et la HES-SO cherche à mettre en évidence le lien direct qui existe entre certaines conditions de travail du personnel soignant et la qualité des soins. Elle cherche notamment à déterminer quels indicateurs de bonnes conditions de travail ont le plus d'impact sur la qualité des prestations. Ceci devrait permettre ensuite aux prestataires de soins de mettre en œuvre une politique et des actions de prévention plus ciblées et avec un effet direct sur leurs impératifs de qualité. Cette démarche va au-delà des exigences légales en matière de protection des travailleurs, exigences que la plupart des établissements de soins connaissent et appliquent, mais a minima.

Objectifs

Les prestataires de soins reconnaissent la plus-value sur la qualité de leurs prestations d'une politique de prévention proactive en matière de protection des travailleurs.

Indicateurs

Indicateurs réalisations : nombre d'interventions (formation, information) du SPT auprès des différents acteurs concernés sur les résultats de l'étude et surtout les recommandations qui en découlent (en et hors canton)

Indicateurs de résultats : mise en œuvre concrète par les acteurs-trices de la branche des recommandations issues de cette étude (campagnes, actions...)

Public cible

Dirigeant-e-s et cadres des établissements de soins

Acteurs-trices du monde de la prévention au travail et services de santé publique

Budget

Total :	50'000 CHF	Contribution PDD totale :	50'000 CHF	100%
2020 :	50'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	50'000 CHF	100%

Porteurs

DSSC, SPT

Partenaires

Inspections cantonales du travail, HES-SO santé, SSP

Calendrier

2019 – premier trimestre 2020 : analyse et interprétation des résultats (y.c. recommandations)

2020 : communication et valorisation des résultats

Action 9.2 : femmesTISCHE / hommesTISCHE

Contexte et pertinence

FemmesTISCHE / hommesTISCHE est un projet visant l'intégration et la promotion de la santé des personnes migrantes domiciliées en Valais. Il renforce par ce biais l'égalité des chances et la cohésion sociale dans le Canton. Le projet s'appuie sur une méthodologie novatrice utilisant la médiation par les pairs et le renforcement des compétences et de l'estime de soi (*empowerment*) des participant-e-s. Le principe est simple : des personnes migrantes se rencontrent en petits groupes pour échanger, dans leur langue maternelle, autour d'une thématique en lien avec la santé, l'éducation ou l'intégration. Les discussions sont animées par une personne de la même origine ayant été formée à la méthode et aux thématiques abordées. Les échanges s'appuient sur des images (photolangage). Outre la valorisation des ressources des participant-e-s, les rencontres permettent de diffuser des messages et de donner des informations sur le fonctionnement de la société suisse et sur les principaux services d'aide en cas de besoin.

Objectifs

- Améliorer la santé et l'intégration des personnes migrantes et de leurs familles
- Renforcer leurs connaissances et compétences en matière de santé, d'éducation et d'intégration
- Renforcer leur confiance en elles et valoriser leurs ressources
- Faciliter leur accès aux services d'aide existants
- Stimuler les échanges et élargir le réseau au niveau social
- Favoriser la cohésion sociale et l'égalité de traitement entre femmes et hommes

Indicateurs

Indicateurs de réalisation pour 2020 :

- 105 tables rondes organisées (90 en Valais romand et 15 dans le Haut-Valais) pour un total de 630 participant-e-s
- 24 animatrices et animateurs formés (20 dans le Valais romand et 4 dans le Haut-Valais), issus des principales communautés étrangères
- 18 thématiques en lien avec la santé, l'éducation et l'intégration pouvant être abordées dans le cadre des tables rondes
- 3 séances du comité de pilotage

Indicateurs de résultats pour 2020:

- 630 personnes migrantes domiciliées en Valais ont pu échanger, dans leur langue, sur des thématiques en lien avec la santé, l'éducation et l'intégration et ont reçu des informations utiles ainsi que les adresses des services d'aide existants
- Retours qualitatifs des participant-e-s et des animateurs et animatrices (feuille d'évaluation écrite pour chaque table organisée)
- Evaluation régulière par le comité de pilotage

Public cible

- Animatrices et animateurs femmesTISCHE / hommesTISCHE : personnes migrantes, au bénéfice d'une bonne intégration, intéressées aux questions de santé, d'éducation et d'intégration et ayant maintenu un lien avec leur communauté d'origine
- Participantes et participants aux tables rondes : personnes migrantes, arrivées en Valais depuis peu et/ou présentant des difficultés d'intégration

Budget

Total :	289'400 CHF	Contribution PDD totale :	89'000 CHF	31%
2020 :	95'800 CHF	Contribution PDD 2020 :	29'000 CHF	

Porteurs

Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF)



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Partenaires

Service de la population et des migrations (SPM)

Promotion Santé Valais (PSV)

Calendrier

2020-2022 : Réalisation (projet en cours)

Action 9.3 : Parcours d'agilité et de sécurité à l'école

Contexte et pertinence

Les enfants font partie des usagers de la route les plus vulnérables. En Suisse, environ 550 enfants jusqu'à 17 ans sont accidentés à vélo chaque année. Une maîtrise insuffisante du vélo et la méconnaissance des règles de circulation en sont les causes principales. De nombreux parents véhiculent leurs enfants jusqu'à l'école, ce qui va à l'encontre de la promotion de la mobilité douce et provoque une augmentation du trafic routier aux abords des écoles et du risque d'accidents. Les cours d'éducation routière, dispensés par les polices communales ou la police cantonale et complétés par les enseignant-e-s sont obligatoires dans tous les degrés de la scolarité obligatoire. La pratique du vélo est la thématique principale pour les degrés 5-8H. La partie agilité est travaillée via un gymkhana contenu dans une remorque du TCS transportable d'école en école alors que la partie sécurité est abordée sous forme théorique en classe, voire selon les situations dans un jardin de la circulation ou en pleine rue. Le projet permet de compléter cette approche avec des remorques et des cours supplémentaires, notamment en situation réelle, afin que tous les élèves des degrés 5-8H puissent en bénéficier, tout en répondant parfaitement aux objectifs du Plan d'études romand.

Objectifs

Diminuer le nombre d'enfants accidentés à vélo dans le canton en :

- améliorant la maîtrise du vélo pour tous les élèves des degrés 5-6H
- renforçant l'apprentissage des règles de la circulation routière et du balisage (7-8H)

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

Maîtrise du vélo (5-6H)

- Achat de 3 remorques « gymkhana » du TCS
- Entraînement des élèves par la FCVs
- Test en 6H sous la supervision de la police et feuille récapitulative des résultats par poste
- Réservations et transport des remorques et formation de la FCVs à la passation du test par la police

Apprentissages des règles de la circulation routière et du balisage (7-8H)

- Entraînement des élèves par la FCVs aux règles de la circulation routière et au balisage en situation réelle
- Test online pour les élèves de 8H avec accès géré par la police

Indicateurs de réussite :

- Statistiques du nombre d'élèves concernés et ayant réussi le test en 6H et 8H
- Statistiques du nombre d'accidents impliquant des jeunes à vélo
- Sondage auprès des écoles pour savoir si plus de jeunes se déplacent à vélo
- Données comparables d'une année à l'autre/d'autres

Public cible

- Tous les élèves de 5-6H du canton (environ 6'900)
- Tous les élèves de 7-8H du canton (environ 6'800)

Budget

Total :	173'000 CHF	Contribution PDD totale :	173'000 CHF	100%
2020 :	77'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	77'000 CHF	100%

Porteurs

Service de l'enseignement (SE)

Partenaires

Service de la mobilité (SDM)	HES-SO Valais-Wallis
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)	Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)
Office cantonal du sport	Fédération cycliste valaisanne (FCVs)
Police cantonale	Sport handicap Valais



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Calendrier

2020 : Conception parcours et remarques et réalisation des cours

2021-2023 : Réalisation

Action 9.4 : Soutien aux proches-aidant transport personnes âgées / à mobilité réduite

Contexte et pertinence

Le transport des personnes âgées et à mobilité réduite vers les structures de soins (cabinets médicaux, physiothérapie, foyers de jours, etc.) occasionne souvent des problèmes logistiques pour l'entourage des personnes concernées. L'association Transport Handicap Valais a beaucoup développé ses prestations ces dernières années, mais peine toutefois à faire face au besoin et refuse régulièrement des courses faute de ressources disponibles (véhicule et bénévole). La ligue valaisanne contre le cancer fait également face à une forte demande, tout comme les CMS. Ce projet vise à faciliter cette prestation en favorisant le lien entre personnes âgées et bénévoles prêts à conduire ces personnes ponctuellement ou régulièrement vers des structures de soins.

Objectifs

- Renforcer l'offre de transports pour les seniors et les personnes à mobilité réduite par des conducteurs-trices bénévoles par le biais d'outils informatiques à développer, par exemple sous la forme d'une plateforme internet et d'une application mobile
- Faciliter la coordination et le travail en réseau des différents prestataires de transports bénévoles pour les personnes âgées ou à mobilité réduite nécessitant de se déplacer pour accéder à des soins, notamment en renforçant la recherche et l'encadrement des bénévoles

Indicateurs

Indicateurs de résultats :

- Nombre de bénévoles
- Nombre de personnes ayant recours à ce service
- Nombre de courses effectuées annuellement

Public cible

- Les personnes âgées ou à mobilité réduite et leur entourage qui verraient leur organisation facilitée
- Les volontaires/bénévoles qui seraient incités à effectuer et à développer ces transports

Budget

Total :	255'00 CHF	Contribution PDD totale :	255'000 CHF	100%
2020 :	70'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	70'000 CHF	

Porteurs

Service de la santé publique (SSP)

Partenaires

Service de l'action sociale (SAS)	Association valaisanne des établissements médico-sociaux (AVALEMS)
Bénévoles Valais	Groupement valaisan des centres médico-sociaux
Transport Handicap Valais	
Ligue valaisanne contre le cancer	

Calendrier

2020-2020 : Analyse des besoins, élaboration des bases organisationnelles du projet et établissement d'un cahier des charges pour les développements informatiques requis

2021 : Développements informatiques, tests et mise en œuvre

2023 : Evaluation



Annexe 1 : Liste des indicateurs du Cercle Indicateurs, pour les cantons

Thématique	Indicateur central Cantons
Environnement	
Env 1: Biodiversité	Indice d'oiseaux nicheurs Canton
Env 2: Nature et paysage	Superficie des espaces naturels de valeur
Env 3: Qualité de l'énergie	Energies renouvelables y compris chaleur récupérée (place gardée)
Env 4: Consommation d'énergie	Consommation totale d'énergie
Env 5: Climat	Emissions de CO2
Env 6: Consommations des matériaux	Indicateur central 1: Quantité de déchets par habitant(e) Indicateur central 2: Taux de collecte séparée
Env 7: Régime des eaux	Écoulement des eaux via la STEP
Env 8: Qualité de l'eau	Teneur en nitrates des eaux souterraines
Env 9: Utilisation du sol	Surface bâtie
Env 10: Qualité du sol	Pollution du sol par des métaux lourds (place gardée)
Env 11: Qualité de l'air	Indice de Pollution Long terme (IPL)
Économie	
Écon 1: Revenu	Revenu cantonal
Écon 2: Coût de la vie	Niveau des loyers
Écon 3: Marché du travail	Taux de chômage
Écon 4: Investissements	Travaux d'agrandissement, transformation et entretien
Écon 5: Vérité des coûts	pas d'indicateur
Écon 6: Utilisation efficace des ressources	pas d'indicateur
Écon 7: Innovations	Personnes actives dans des branches innovatrices
Écon 8: Structure économique	Personnes occupées dans des branches à haute valeur ajoutée
Écon 9: Savoir-faire	Niveau de qualifications
Écon 10: Finances publiques	Santé des finances cantonales
Écon 11: Impôts	Indice de la charge fiscale
Écon 12: Production	pas d'indicateur
Société	
Soc 1: Bruit / qualité de l'habitat	Nuisances sonores dues au trafic routier et à l'industrie
Soc 2: Mobilité	Accès au système de transports publics
Soc 3: Santé	Années de vie potentielles perdues
Soc 4: Sécurité	Accidents de la circulation routière avec victimes Délits violents
Soc 5: Répartition des revenus et de la fortune	Contribuables à faible revenu
Soc 6: Participation	Taux de participation aux élections et aux votations
Soc 7: Culture et loisirs	Dépenses en faveur de la culture et des loisirs
Soc 8: Formation	Formations achevées au degré secondaire II
Soc 9: Aide sociale	Bénéficiaires de prestations d'aide sociale (place gardée)
Soc 10: Intégration	Naturalisations d'étrangers
Soc 11: Egalité des chances	Pourcentage de femmes occupant des positions de cadre
Soc 12: Solidarité interrégionale	Actions d'aide